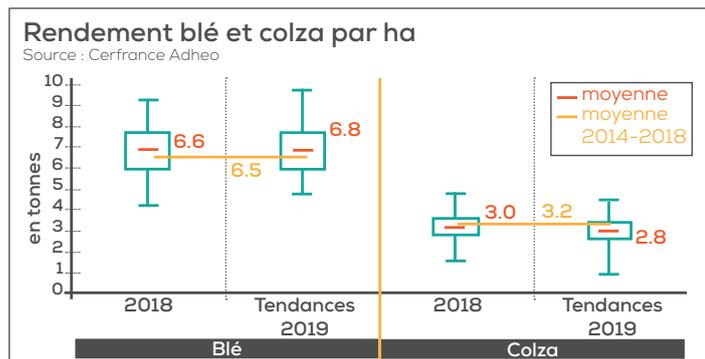


RÉCOLTE 2019 : PREMIÈRES TENDANCES DES RÉSULTATS 2019

1. Les composantes du résultat 2019

A. FOCUS SUR LES 2 FACTEURS DU PRODUIT (quantité et prix)



Cultures de vente

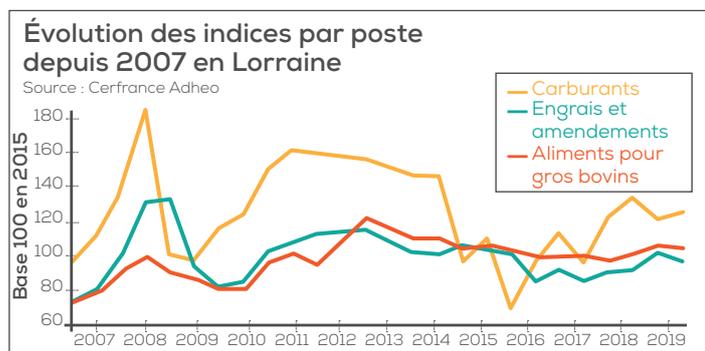
On observe des rendements moyens assez proches de ceux de 2018 et des prix variables selon les productions. En moyenne, le blé est moins bien valorisé en 2019, avec un prix moyen estimé à 138 €/tonne. Le colza tire son épingle du jeu avec un prix moyen de 356 €/tonne.

Lait

Le prix moyen serait en hausse sur les deux départements, avec une amélioration pour le 55 (pas de politique de quota au niveau de l'ULM*) : 354 €/1 000 litres en 54 et 363 €/1 000 litres en 55.

* ULM : Union Laitière de la Meuse

B. FOCUS SUR L'ÉVOLUTION DU COÛT DES CHARGES



Prix des intrants engrais aliment

Les prix sont en légère hausse (similaire aux données 2015). Au niveau des aliments, nous aurions pu attendre une augmentation plus importante compte tenu de la demande à la hausse.

Pour le carburant

On observe une tendance à l'augmentation depuis 2016, mais la moyenne des prix reste en-dessous des niveaux haussiers connus lors de la période 2011-2014. ■

Avant-propos

La comparaison de l'évolution de résultats entre 2018 et 2019 est utilisée ici pour indiquer une tendance et non pour faire une analyse statistique, car l'échantillonnage 2019 est réduit.

Quelques remarques pour mieux comprendre ces chiffres :

- > Nous observons toujours une variabilité des résultats au sein d'une même région naturelle, voire au sein d'une même exploitation. Ceci est lié à la fois à des facteurs externes (conditions climatiques hétérogènes selon les localités) et à des facteurs internes (choix de gestion de l'exploitant).
- > Côté climat, les conditions climatiques défavorables se reproduisent d'année en année : la sécheresse notamment a fortement impacté la récolte de maïs en 2019.

2. EBE et annuités

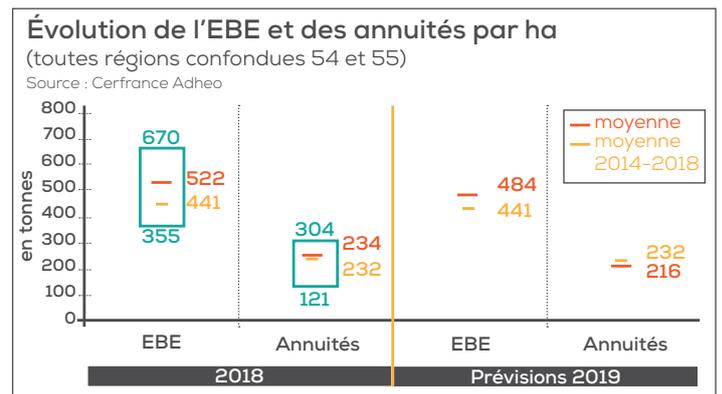
L'EBE correspond à l'Excédent Brut d'Exploitation, c'est-à-dire le solde entre les recettes et les dépenses courantes. Le volume d'annuités reflète la tendance de la politique d'investissement, même si l'emprunt n'est pas le seul mode de financement des immobilisations (autofinancement, revente de biens...).

A. ÉVOLUTIONS EN VALEUR ABSOLUE

Constat d'évolution : en valeur absolue, le niveau d'annuités moyen 2019 tous systèmes resterait au même niveau que celui constaté en 2016 et 2017. Il y aurait donc une légère baisse entre 2018 et 2019, hormis sur le système « lait-céréales ».

Nous retrouvons ainsi la prudence observée sur le terrain face à une trésorerie qui, pour beaucoup d'exploitations, est en cours de reconstitution depuis l'année catastrophique 2016.

De plus, la conjoncture instable et la météo capricieuse bouleversent les prévisions de résultats et invitent au principe de précaution.



EBE et annuités (suite)

B. ÉVOLUTIONS EN VALEUR RELATIVE (ANNUITÉS / HA)

En valeur relative (annuités/ha), nous constatons, au même titre que l'EBE, une évolution très peu marquée entre 2018 et 2019 pour les systèmes de production « céréales » et « céréales viande ».

C'est pourquoi le rapport annuité/EBE est intéressant pour l'analyse : il est globalement de 45 %.

Nous pourrions en conclure qu'il reste 55 % pour rémunérer la main-d'œuvre et que c'est satisfaisant, mais ça ne l'est pas forcément. En effet, il y a souvent dans l'EBE une partie non disponible (augmentation de stocks, autofinancement...).

De ce fait, il est rare d'avoir la totalité des 55 % de l'EBE pour rémunérer l'exploitant et financer des emprunts hors bilan (foncier, parts sociales).

C. STRATÉGIE FISCALE

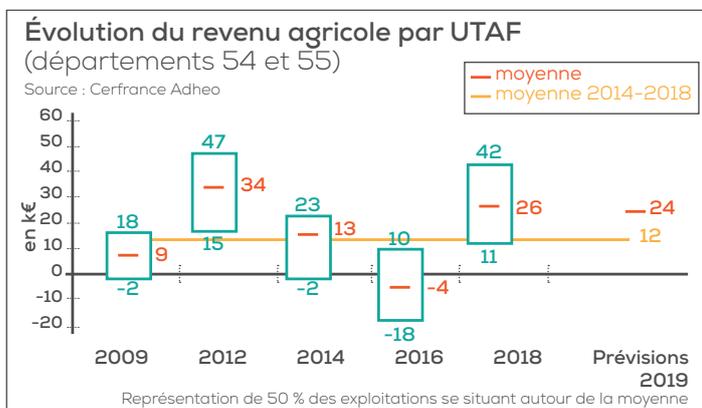
Les taux d'annuités/EBE 2018 et 2019 qui sont inférieurs à 45 % resteront peut-être exceptionnels.

En effet, il ressort actuellement une préoccupation de revenu fiscal à optimiser.

Attention à ne pas retomber dans le piège de l'investissement non raisonné car l'annuité est à assumer sur plusieurs années (contrairement à une charge d'entretien qui est variable), et ceci quelle que soit l'évolution du revenu.

Rappelons que des moyens existent pour lisser le revenu fiscal sur plusieurs années. Nos conseillers économiques sont à la disposition des exploitants pour élaborer une stratégie adaptée. ■

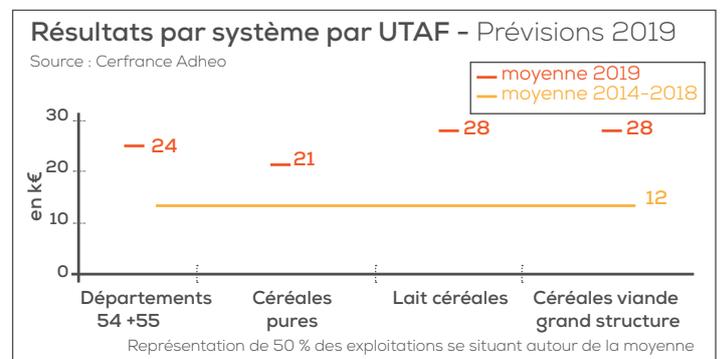
3. Le revenu / UTAF*



La première approche 2019 indique une légère baisse du revenu par rapport à 2018, soit 24 000 €/UTAF.

En effet, les prévisions 2018 effectuées il y a un an (cf. note de conjoncture de février 2019)** se confirment avec un revenu 2018 de 26 000 €/UTAF.

Toutefois la disparité au sein de l'échantillon reste de mise : en 2018, la boîte de dispersion (écart observé entre les revenus les plus élevés et les plus bas de l'échantillon) est aussi importante qu'en 2012.



Il est constaté que les systèmes polyculture élevage n'auraient pas de baisse de revenu entre 2018 et 2019, malgré l'année catastrophique en maïs. ■

Attention : notre échantillonnage n'est pas complètement représentatif (date de clôture ne dépassant pas juin 2019). La compensation du manque de maïs par l'achat d'aliment ou de fourrage pourrait peser à terme sur le revenu 2019.

* UTAF : Unité de Travail Annuel Familial

** À retrouver sur le site <https://www.cerfrance-adheo.fr/agriculteurs-adheo/references-economiques-agricoles-adheo>

En conclusion

Quel que soit le système, le revenu 2019 est bien supérieur à la moyenne 2014 -2018 (12 000 €).

Pour autant, le niveau moyen de 24 000 € reste faible pour un chef d'entreprise qui doit capitaliser dans son outil de production, qui fait face aux aléas et qui prend des risques.

Le contexte global n'est pas simple. À cela s'ajoute le manque de reconnaissance de la profession agricole suite à ces courants menés par des lobbyings financiers : pour ces

investisseurs, tous les moyens sont bons, même si cela nécessite de « faire de la viande sans viande »...

Il est important, pour maintenir le cap, de garder la tête froide et pleine de fondamentaux de gestion.

- › Maîtrise technique (qualité du produit ; adéquation charges-produit),
- › Maîtrise commerciale (l'impact de la fluctuation des cours sur le revenu serait plus important que celui de la fluctuation des rendements),



- › Maîtrise de la main-d'œuvre (et de son bien-être en lien avec son niveau de rémunération),
- › Maîtrise de la fiscalité (sans amputer le revenu disponible pour l'exploitant).

Tout ceci dans un seul objectif vital et légitime : vivre correctement de son métier.